

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2022-

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-107-2022

Objet : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE PAR EAU47 POUR LA ZA DE LACABLANQUE A LAMONTJOIE.

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences obligatoires incombant aux intercommunalités en matière de développement économique, et notamment pour l'exercice de l'ensemble des interventions concernant les zones d'activités : création, aménagement, commercialisation, entretien, gestion, animation, réhabilitation, requalification, dynamisation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération n°DE-164-2019 du Conseil Communautaire en date du 26 décembre 2019 actant la création de la zone d'activités artisanale de « Lacablanque » à Lamontjoie,

Vu la délibération n°DE-075-2021 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2021 intégrant au périmètre des zones d'activités intercommunales celle de « Lacablanque »,

Vu la demande d'Albret Communauté auprès de EAU47 pour l'extension du réseau public d'eau potable,

Considérant la proposition faite par EAU47 pour la participation financière d'Albret Communauté dans cette opération de travaux d'extension du réseau d'eau potable,

Exposé des motifs :

Par délibération n° DE-164-2019 du 26 décembre 2019, et acte signé le 15 novembre 2019, Albret Communauté a procédé à l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement de la Zone d'Activités de Lacablanque aux lieux-dits « Gade » et « Lembejat » sur la commune de Lamontjoie.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA, une extension du réseau public d'eau potable est nécessaire. Une demande a donc été faite auprès du Syndicat EAU 47.

Vu l'estimatif de l'opération qui s'élève à 47 530 € HT, la participation d'Albret Communauté est estimée à 350 € HT.

~~Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,~~

DECIDE

Article 1 : de signer l'attestation de prise en charge du financement pour la réalisation des travaux d'extension du réseau public d'eau potable pour la desserte de la ZA de Lacablanque à Lamontjoie.

Article 2 : De verser à EAU47 une contribution financière estimée à 350 €.

Article 2 : De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022.

Fait à NERAC le, 20 JUL. 2022

Le Président,


Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 480 (9, rue Tautet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire

Publication le : 21 JUL. 2022